

SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière

Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG 03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

https://snudifo67.fr

Déclaration CHSCTD du 20 mai 2021

Monsieur le Directeur académique Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

Depuis maintenant un peu plus d'un an, les enseignants, comme l'ensemble de la population, subissent les conséquences dramatiques et révoltantes d'un « *Etat d'urgence sanitaire* » sans cesse prolongé par le gouvernement qui se donne ainsi d'interminables pouvoirs exceptionnels.

Instrumentalisant cette situation inédite, le gouvernement multiplie les remises en cause de nos droits et de nos libertés. La loi de sécurité globale et la loi sur les séparatismes en sont deux sombres exemples.

En ce qui concerne la situation sanitaire, depuis un an, le gouvernement n'a non seulement pas créé de lits supplémentaires dans les hôpitaux, mais il continue à en fermer, plus de 2000 cette année, comme il ferme des services ou des hôpitaux entiers.

Dans l'Education Nationale, il en est de même, des fermetures de classes sont prévues alors que cela fait des mois que les personnels réclament des postes pour faire face à la situation.

En début d'année 2021, le Ministre a tenté de recruter des contractuels précaires pour quelques mois, contractuels que vous avez bien eu du mal, Monsieur le directeur académique, à convaincre d'abord de nous rejoindre puis de rester compte tenu de la rémunération, des conditions matérielles et le flou concernant la durée des missions et des conditions de reconduction de ces contrats décidées au fur et à mesure.

Il ne vous a même pas été possible de recruter le nombre maximum de contractuels auxquels le Bas-Rhin avait droit. C'est pourquoi la nouvelle annonce du recrutement de 5 000 contractuels est de l'enfumage médiatique.

A ne pas vouloir recruter massivement des enseignants titulaires, alors que le Ministre a rendu 212 millions d'€ sur le budget 2020, il a pris, seul, la responsabilité de mettre les enseignants, les AESH et les élèves dans des situations inadmissibles mais malheureusement prévisibles.

Faute de remplaçants, les élèves des enseignants absents ont été répartis dans les autres classes ce qui était inacceptable et ne pouvait que contribuer à dégrader les conditions de travail des personnels, les conditions d'apprentissage des élèves et faire peser des menaces sur leur santé.

De manière incompréhensible, vous avez décidé, l'année dernière, en pleine crise sanitaire, Monsieur le directeur académique, de supprimer 39 postes de remplaçants alors même que la situation du remplacement dans notre académie était déjà très mauvaise depuis de nombreuses années.

Depuis des mois, La FNEC-FP FO n'a eu de cesse de rappeler l'urgence et la nécessité de recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Le manque en enseignants spécialisés mais aussi en AED, AESH, PsyEN, personnel administratif, infirmiers et médecins de l'Education Nationale est également criant. Il était criant avant la crise sanitaire et il l'est d'autant plus maintenant. Il le sera toujours après si rien n'est fait !

Nous continuons, en cette dernière période de l'année, en GT fiches SST, de traiter de véritables appels aux secours d'équipes pédagogiques entières ou d'enseignants isolés, accueillant des élèves en situation de handicap, ayant une notification MDPH à plein temps depuis le début de l'année scolaire et ne bénéficiant toujours pas d'un AESH comme l'impose pourtant la loi.

Votre absence, monsieur le directeur académique, ainsi que l'absence de tous les experts pourtant demandés par les représentants du personnel siégeant dans cette instance, à l'unique CHSCTD spécial école inclusive du 8 avril dernier nous semble démontrer le décalage, voire le fossé qui sépare les préoccupations de l'administration et celles des personnels. Ce sujet est central pour ces derniers, surtout dans le premier degré et madame Rauscher, IEN AESH n'a pas pu répondre à elle seule à toutes les problématiques et aux questions que nous avions préparé concernant les répercussions de l'inclusion systématique sur les conditions de travail des personnels.

Conditions de travail qui se sont encore dégradées dernièrement.

Ainsi, après de longues semaines rythmées par des journées éreintantes (port du masque toute la journée, effectifs pléthoriques dans les classes, classe numérique en panne, colère des parents,...) les enseignants se sont vus imposer la modification des dates des vacances de Printemps.

Puis, à la veille de la rentrée, les personnels ont découvert les nouveaux éléments contenus dans la FAQ ministérielle, je cite « Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant. »

Ainsi, après s'être entassés dans leur classe avec leurs élèves et les élèves de leurs collègues malades et non remplacés, les personnels doivent désormais renvoyer les élèves chez eux! Cette remise en cause du droit à l'instruction n'est pas plus acceptable que la multiplication de classes bondées faute de remplaçants.

Lundi 26 avril, les équipes et les directeurs en particulier se sont retrouvés, une nouvelle fois, dans des situations impossibles quant aux conduites à tenir. Ainsi :

- Comment agir si les parents d'élève ne peuvent ou ne veulent pas garder leurs enfants ?
- Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut avoir accès à l'école ?
- Quid des élèves se rendant à l'école en transport en commun ?
- Comment gérer les élèves qui sont à la garderie le matin mais dont l'enseignant est absent ?
- Que faire des élèves présents dans l'attente d'un éventuel remplaçant ?
- Que faire des élèves arrivés à l'école pendant que l'on tente de joindre les parents ou dont les parents ne sont pas joignables ?
- Comment les directeurs non déchargés peuvent-ils gérer leur classe et cette organisation ?

Cette nouvelle mesure a engendré une nouvelle fois la désorganisation dans les écoles, du stress et des tensions tout à fait inutiles entre IEN, enseignants et parents d'élèves. Elle a placé les directeurs, qui rappelons-le ne bénéficient d'aucune aide administrative statutaire, face à des difficultés insolubles.

Pour la FNEC-FP-FO, les personnels n'ont ni à enseigner dans des classes surchargées au mépris de leurs conditions de travail et de leur santé, ni à chasser des élèves de l'Ecole Publique, ni à organiser la garderie au sein de l'école, ni à accueillir seuls des élèves à besoins éducatifs particuliers qui devraient légalement être accompagnés par des AESH.

La seule issue possible est donc plus que jamais le recrutement massif et immédiat, la reconstitution d'un nombre suffisant de remplaçant dans notre académie, afin que les enseignants absents soient remplacés, qu'ils puissent avoir droit aux formations auxquelles ils ont droit, participer aux instances pour lesquelles ils sont élus, assister aux stages et aux réunions de formations syndicales statutaires, se mettre en retrait s'ils sont personnels fragiles comme le prévoit la loi... sans avoir à culpabiliser pour leur non-remplacement.

Quant aux protocoles, tous plus inapplicables les uns que les autres et maintenant antidatés comme le sont les deux derniers démontrant une grande malhonnêteté intellectuelle (le dernier paru dans la journée du 18 mai est antidaté au 11 !!), ils n'ont vocation qu'à protéger le ministre et faire porter les responsabilités sur les enseignants. C'est inacceptable.

Notre ministre a également essayé de généraliser et d'imposer le télé-enseignement qui ne repose sur aucun texte réglementaire et ne peut être effectué que sur la base du volontariat, après mise en œuvre des consultations réglementaires et après avoir fourni le matériel et les connexions et mis en place les gardes fous nécessaires. Là encore, nous avons traités récemment une fiche SST où le télé-travail a abouti à un épuisement professionnel.

Les collègues subissent des conditions de travail dégradées, un point d'indice gelé depuis de trop nombreuses années, des vacances confinées Pour redonner des conditions de travail satisfaisantes à nos collègues il est plus que jamais d'actualité d'assurer une augmentation générale des salaires, d'abandonner les remises en cause du statut qui sont prévues par le « Grenelle », d'abandonner le projet de loi Rilhac visant à instaurer un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique. Ces projets tout comme celui des retraites sont tous largement rejetés par la profession.

Parce que de tout temps, la **FNEC-FP-FO** n'a jamais baissé les bras pour défendre les intérêts moraux et matériels des collègues que nous représentons, l'heure est plus que jamais à la défense des revendications légitimes de l'ensemble du corps enseignant.

Monsieur le directeur académique, JAMAIS, nous ne confinerons nos revendications!

Pour la **FNEC FP-FO**, Jacques Pousse et Nicolas Robert